

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 18 – REPRÉSENTÉS : 11**

**Étaient présents :** M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme DUBOURG Yolande, MM. LAFOND Frédéric et RICARD Jean-François, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle et MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick.

**Excusés :** M. POINTEAU Jean-Luc (pouvoir à Mme GUIHO Marie-France), Mme TESSIER Martine (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. CODET Stéphane (pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie), M. REKIS Bruno (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. COLIN Arnaud (pouvoir à M. FLIPPOT Jacky), M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. CAILLON Philippe), Mme GUILLAUMEUX Maryse (pouvoir à Mme DUBOURG Yolande), Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie), M. PICAUD Michaël (pouvoir à M. LAFOND Frédéric), Mme SCHLADT Rita (pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre) et Mme VAIRÉ Sandrine (pouvoir à Mme DUBOURG Yolande).

**Secrétaires de séance :** MM. FLIPPOT Jacky et PINEAU Olivier

NUMERO	OBJET
2020/12/01	<p><b><u>Vote de la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos :</u></b></p> <p>Au regard de la prolongation de l'état d'urgence, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la tenue du conseil municipal à huis clos.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal : 23 POUR – 6 ABSTENTIONS</b></p>
2020/12/02	<p><b><u>Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur de la commune de Blain tel que proposé.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>
2020/12/03	<p><b><u>Présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes:</u></b></p> <p>Il est rappelé que, lors de la séance du 19 septembre 2019, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a été présenté. Après présentation des suites et démarches conduites depuis la présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport de la CRC du 24 avril 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>

NUMERO	OBJET
2020/12/04	<p><b><u>Acompte de subvention pour l'Amicale du Personnel :</u></b>            Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'Amicale du Personnel une avance de 470 € sur la subvention annuelle de 2021. Le versement interviendra courant Janvier 2021.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b> .Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>
2020/12/05	<p><b><u>Ressources humaines - Recrutement emplois saisonniers :</u></b>            Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>au service voirie :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (cinq mois) sur la période estivale (festivités),</li> <li>- 2 postes d'adjoint technique à temps complet (un mois par contrat) sur la période estivale (voirie),</li> </ul> </li> <li>• <u>au service espaces verts :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint technique à temps complet sur six mois,</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique à temps complet sur quatre mois,</li> <li>- 2 postes d'adjoint technique à temps complet (un mois par contrat) sur la période estivale,</li> </ul> </li> <li>• <u>au service animation de la vie locale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet du 12/04/2021 au 12/09/2021 inclus (château),</li> </ul> </li> </ul> <p>et indique que pour l'exécution de ces contrats, les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b> Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>
2020/12/06	<p><b><u>Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2021:</u></b>            Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet par suppression, à la date de la titularisation, d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau des effectifs, et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b> Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>
2020/12/07	<p><b><u>Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées blinoises sous contrat d'association – Conventions 2021-2026:</u></b>            Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve les termes des conventions à intervenir entre la commune de Blain et les 3 OGEC, et désigne Madame Nathalie GUIHOT, Adjointe à la jeunesse et à l'éducation comme représentante de la commune pour participer aux réunions des conseils d'administration des OGEC.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b> Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>

NUMERO	OBJET						
2020/12/08	<p><b><u>Subvention aux établissements scolaires pour les activités éducatives hors école – année 2021:</u></b>            Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la participation aux classes de découverte à 13,51 euros par enfant blinois à chaque établissement scolaire public blinois maternel ou élémentaire, au titre pour l'année 2021.            La subvention sera versée pour l'année civile 2021 sur la base du nombre d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 10 janvier 2021.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>						
2020/12/09	<p><b><u>Crédit fournitures scolaires – année 2021 :</u></b>            Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FIXE le montant de l'allocation accordée au titre de l'aide à l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2021 à :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="560 786 1275 936" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Élève</th> <th style="text-align: center;"><b>CREDIT FOURNITURES SCOLAIRES 2021</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Maternelle</td> <td style="text-align: center;"><b>47,25€</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Élémentaire dont ULIS</td> <td style="text-align: center;"><b>43,63€</b></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIT que le montant du crédit alloué pour l'année civile 2020 est fixé sur la base du nombre de bénéficiaires scolarisés dans l'établissement au 10 janvier 2021,</li> <li>• DIT que les crédits correspondant seront inscrits en section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.</li> </ul> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>	Élève	<b>CREDIT FOURNITURES SCOLAIRES 2021</b>	Maternelle	<b>47,25€</b>	Élémentaire dont ULIS	<b>43,63€</b>
Élève	<b>CREDIT FOURNITURES SCOLAIRES 2021</b>						
Maternelle	<b>47,25€</b>						
Élémentaire dont ULIS	<b>43,63€</b>						
2020/12/10	<p><b><u>Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées hors commune accueillant des enfants blinois –2020-2021:</u></b>            Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la participation de la Ville de Blain selon les conditions de l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les enfants des écoles élémentaires des écoles privées sous contrat d'association ;</li> <li>• lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation d'un élève dans son école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il réside trouve son origine dans des contraintes liées :</li> </ul> <p>1° aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ;            2° à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune;            3° à des raisons médicales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le montant de la participation est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la Commune d'accueil, sans que ce montant ne puisse dépasser le coût de fonctionnement dans la Commune de résidence (Blain) soit :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="421 1762 1378 1895" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><b>Coût moyen par élève</b></th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Maternelle</th> <th style="text-align: center;">Elémentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2 159,08 €</td> <td style="text-align: center;">538,06 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>	<b>Coût moyen par élève</b>		Maternelle	Elémentaire	2 159,08 €	538,06 €
<b>Coût moyen par élève</b>							
Maternelle	Elémentaire						
2 159,08 €	538,06 €						

NUMERO	OBJET						
2020/12/11	<p><b><u>Contribution des Communes de résidence aux frais de scolarité des enfants non blinois scolarisés dans une école publique de Blain – Année 2020-2021:</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la participation des Communes de résidence des enfants non blinois scolarisés dans une école publique de Blain au 5 janvier 2021 à :</p> <table border="1" data-bbox="427 412 1370 544"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="427 412 1370 456"><b>Coût moyen par élève</b></th> </tr> <tr> <th data-bbox="427 456 911 501"><i>Maternelle</i></th> <th data-bbox="911 456 1370 501"><i>Elémentaire</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="427 501 911 544">2 159,08€</td> <td data-bbox="911 501 1370 544">538,06€</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>	<b>Coût moyen par élève</b>		<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>	2 159,08€	538,06€
<b>Coût moyen par élève</b>							
<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>						
2 159,08€	538,06€						
2020/12/12	<p><b><u>Règlements intérieurs des services du pôle éducation : restauration collective, accueil de loisirs et accueil périscolaire:</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les règlements intérieurs de la restauration collective, de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire applicable au 1er janvier 2021, et autorise Monsieur le Maire à apporter toute modification après avis de la Commission concernée, par simple avenant, et à rendre compte en séance du Conseil municipal.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>						
2020/12/13	<p><b><u>Échange parcellaire partiel AN 141 et AN 142 entre M. PARTHENAY et la Commune de BLAIN:</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• approuve l'échange sans soulte entre la commune de BLAIN et Monsieur PARTHENAY sur les bases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cession par la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AN numéro 142 d'une superficie d'environ 580 m<sup>2</sup>,</li> <li>- Cession par Monsieur PARTHENAY d'une partie de la parcelle cadastrée section AN 141 d'une superficie d'environ 580m<sup>2</sup> ;</li> </ul> </li> <li>• dit que les actes seront reçus en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN,</li> <li>• précise que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires, ...) occasionnées par cette opération sera aux dépens de Monsieur PARTHENAY.</li> <li>• autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.</li> </ul> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal : 23 pour – 6 abstentions</b></p>						
2020/12/14	<p><b><u>Transfert d'office dans le domaine public de la Commune de la voie privée située impasse Haute – rue de la Forêt:</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procède au transfert d'office dans le domaine public de la Commune de la voie Impasse Haute de la rue de la Forêt,</li> <li>• décide de son incorporation dans le domaine public communal, conformément à l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques après la réalisation d'un document d'arpentage et de bornage par un Géomètre-Expert,</li> <li>• dit qu'un document d'arpentage et de bornage sera réalisé par un Géomètre-Expert,</li> <li>• précise que les frais liés à la procédure préalable à l'acquisition à titre de la voie susmentionnée, comprenant notamment l'enquête publique et le bornage, seront à la charge de la commune,</li> <li>• autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.</li> </ul> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>						

NUMERO	OBJET
2020/12/15	<p><b><u>Dissolution de l'AFAF – Reprise de l'actif et du passif par le Budget général</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACCEPTE et DÉCIDE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- que les équipements soient incorporés dans le patrimoine communal pour les biens situés sur la commune de Blain, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R.123-16 du code rural,</li> <li>- que les actif et passif de l'association soient versés à la commune de Blain pour la part lui revenant : au prorata des surfaces situées sur la commune de Blain,</li> <li>- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,</li> <li>- que la mutation des biens sera réalisée par acte notarié, et pour ce faire, donne compétence à Monsieur CAILLON Philippe afin de représenter la commune pour signer l'acte notarié ;</li> </ul> </li> <li>• AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif et tous documents relatifs à ce dossier.</li> <li>• PRÉCISE qu'une délibération identique a été prise par le Conseil municipal de la commune de La Chevallerais.</li> </ul> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>
2020/12/16	<p><b><u>Procès-verbal de mise à disposition d'un ouvrage hydraulique</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes du procès-verbal de transfert de l'ouvrage hydraulique dit de la « route digue » situé au niveau du lieu-dit « Le Pont de la Gendronnais », dans le cadre du transfert de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations » à la Communauté de Communes de la Région de Blain, et autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.</p> <p style="text-align: center;">✓ <b>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>